

PROGRAMME FEAMPA 2021-2027

GALPA NORD GRANDE-TERRE

APPEL À PROJETS n°01 publié le 12 MAI 2025

<p>Contexte</p>	<p>Le programme national du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) a été approuvé fin juin 2022.</p> <p>La Direction Générale Des Affaires Maritimes, de La Pêche Et de L'aquaculture (DGAMPA) rattachée au Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires est autorité de gestion de ce programme à l'échelle française.</p> <p>Cette mesure est retenue pour la première fois sur l'archipel et revêt un enjeu particulier afin de promouvoir l'articulation entre les activités de pêche-aquaculture et les autres segments de l'économie bleue.</p> <p>A travers son objectif 3.1, le FEAMPA 2021-2027 vise à permettre une économie bleue durable dans les zones côtières, insulaires et intérieures et favoriser le développement durable des communautés de pêche et d'aquaculture.</p>		
<p>Dates d'ouverture et de clôture</p>	<p>Appel à projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture : 12/05/2025 - 1^{er} comité de pilotage : 24/07/2025 	<ul style="list-style-type: none"> - 2nd comité de pilotage : 26/09/2025 	<ul style="list-style-type: none"> 3^{ème} comité de pilotage : 27/11/2025
	<ul style="list-style-type: none"> 4^{ème} comité de pilotage : 29/01/2025 	<ul style="list-style-type: none"> 5^{ème} comité de pilotage : 27/03/2026 	<ul style="list-style-type: none"> 6^{ème} comité de pilotage : 22/05/2026
	<ul style="list-style-type: none"> 7^{ème} comité de pilotage : 24/07/2026 	<ul style="list-style-type: none"> 8^{ème} comité de pilotage : 25/09/2027 	<ul style="list-style-type: none"> 9^{ème} comité de pilotage : 20/11/2027
	<ul style="list-style-type: none"> 10^{ème} comité de pilotage : 22/01/2027 	<ul style="list-style-type: none"> Clôture de l'appel à projet : 15/12/2026 	
<p>Nature des projets soutenus</p>	<div style="text-align: center;"> <p>ANNEXE 5 : STRATEGIE DU GALPA</p> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="width: 30%;"> <p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> Valoriser les métiers de la mer pour garantir leur sauvegarde et renforcer leur rôle au service de l'attractivité du territoire Soutenir une économie bleue fragilisée : création d'emplois, amélioration des conditions de travail, développement de nouvelles sources de revenus, ingénierie d'appui aux filières Assurer une gestion concertée de la ressource et du milieu marin face aux aléas climatiques et environnementaux </div> <div style="width: 30%;"> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'identité maritime, renouveler et valoriser les métiers de la mer et de l'économie bleue Structurer, diversifier et développer les activités littorales et maritimes Sensibiliser, éduquer, partager les connaissances pour limiter les impacts sur le milieu et la ressource </div> <div style="width: 30%;"> <p>Fiches actions stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Fiche action 1 - Promouvoir les métiers, produits, activités, patrimoine maritime et littoral Fiche action 2 - Structurer et impulser des activités innovantes et durables Fiche action 3 - Renforcer les pratiques durables et préserver le patrimoine naturel </div> </div>		
	<p style="font-size: small;">Convention OI - GALPA - Région Guadeloupe et Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre Page 22 sur 68</p>		

Bénéficiaires éligibles (porteurs de projets)	Structures publiques (établissements publics, collectivités et leurs groupements, syndicats mixtes, GIP, Parc naturel régional, organismes consulaires), associations, structures professionnelles (organismes professionnels, GIE, groupements, ...), établissements d'enseignement et organismes de recherche, professionnels et acteurs du monde du tourisme (OT, entreprises, ...), pêcheurs, conchyliculteurs, aquaculteurs, entreprises		
Bénéficiaires finaux	Jeunes, demandeurs d'emploi, salariés en reconversion, scolaires, stagiaires de la formation professionnelle, grand public, habitants, touristes, professionnels du tourisme et de l'évènementiel, professionnels de l'animation...		
Périmètre géographique éligible	<p>Liste des communes et des exceptions éventuelles</p> <table border="1" data-bbox="392 499 1401 629"> <tr> <td data-bbox="392 499 849 629"> Anse-Bertrand Port-Louis Petit-Canal </td> <td data-bbox="944 499 1401 629"> Le Moule Morne-à-l'Eau </td> </tr> </table>	Anse-Bertrand Port-Louis Petit-Canal	Le Moule Morne-à-l'Eau
Anse-Bertrand Port-Louis Petit-Canal	Le Moule Morne-à-l'Eau		
Modalités de financement du FEAMPA	<p>Enveloppe ouverte : 244 833.33€ Montant plancher : 5 000€ HT Montant plafond : 150 000€ HT Taux de cofinancement : 85 % Une majoration de 15% pourra être accordée aux opérations remplissant au moins un des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être d'intérêt collectif • avoir un bénéficiaire collectif • présenter des caractéristiques innovantes ou garantir un accès public à leurs résultats <p>Attention : ne pas confondre le taux de cofinancement et le taux d'aide publique : L'aide européenne FEADER n'intervient jamais seule pour soutenir un projet : elle est limitée par un taux maximal, et doit toujours venir en complément d'autres financements (État, conseil régional, conseil départemental, autofinancement). Le but du cofinancement est de faire en sorte que l'aide européenne est un effet de levier sur les financements publics nationaux : elle ne doit pas les remplacer.</p>		
Éligibilité des actions	<p>Fiche action n° 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Construction d'un espace d'échanges et de conseils méthodologiques et techniques ➤ Organisation de séminaires, ateliers, évènementiels ➤ Création d'un guide des métiers de la croissance bleue et d'un annuaire des acteurs / structures pour faciliter la mise en réseau ➤ Accompagnement sur l'installation et la gestion d'entreprise <p>Fiche action n°2</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Recensement des acteurs, connaissances qualitatives et quantitatives de l'économie bleue ➤ Élaboration d'un annuaire des pratiques durables, des usagers, des entreprises de l'économie bleue ➤ Etablir des prestations composées de plusieurs offres (artisanat, pécaturisme, plaisance, nautisme, plaisance, sportives, culturelles, pédagogiques) ➤ Réaliser une étude sur les offres touristiques expérimentales au NGT ➤ Mise en place d'une marque NGT ➤ Organisation, participation à des évènementiels ➤ Développement d'outils et de services autour de la vente ➤ Créer une plateforme commune pour gérer la vente et la conservation des produits ➤ Installation et équipement des professionnels 		

	<p>Fiche action n°3</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Création et animation d'un réseau collaboratif de partage des connaissances sur la pêche locale, la ressource, l'état des stocks et les procédures de gestion de l'accès à la ressource, la qualité du milieu, l'impact des espèces envahissantes, les migrations des poissons et des oiseaux, ... ➤ Réaliser des études et tests pour mieux valoriser des espèces moins nobles ou mal connues, des rejets, des sous-produits ➤ Expérimentation de nouvelles techniques de production afin de limiter leurs impacts sur le milieu marin et littoral. ➤ Expositions, visites de terrain, animations dans les écoles, animations auprès des professionnels de la filière amont pour l'utilisation de produits moins impactant pour l'environnement marin, animations sur le recyclage et le tri des déchets, ... ➤ Mise en place d'outils mutualisés pour la gestion des déchets ➤ Structuration de lignes de produits touristiques valorisant la pêche et son patrimoine, les pêcheurs, leurs savoir-faire et leurs produits 	
Éligibilité des dépenses	Dépenses éligibles	Dépenses inéligibles
	<p>Fiche action n°1</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Frais salariaux et d'indemnité de stage ➤ Frais d'animation et de mise en réseau ➤ Frais administratifs et de fonctionnement ➤ Frais de formations non diplômantes engendrés par les actions engagées ➤ Frais de communication (réalisation de supports, actions de promotion et d'animation, organisation d'événementiels, ...) ➤ Frais de déplacement, de restauration et d'hébergement ➤ Dépenses d'aménagement et d'équipement de locaux ➤ Equipements et matériels (achat, location, pose) ➤ Dépenses de conseil et d'études : évaluation, études de faisabilité, de marché, pour la création de nouveaux partenariats ➤ Dépenses de location à condition qu'elles soient directement liées à l'activité ➤ Prestataire de service ➤ Construction, travaux ➤ Mobilier, matériels informatiques ➤ Licences, brevets ➤ Transports (fret, individus) ➤ Contribution en nature <p>Fiche action n°2</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Frais salariaux et d'indemnité de stage ➤ Frais d'animation et de mise en réseau ➤ Frais administratifs et de fonctionnement ➤ Frais de formations non diplômantes engendrés par les actions engagées 	<p>Toutes les fiches action</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les dépenses mentionnées à l'article 64 du règlement (UE) n°2021/1060 portant dispositions communes ; ➤ Les dépenses mentionnées au décret n°2022-608 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses ; ➤ Les dépenses mentionnées à l'article 13 du règlement (UE) n°2021/1139 FEAMPA ; ➤ Les achats de consommables non amortissables ; ➤ La TVA récupérable ; ➤ Les intérêts débiteurs, sauf en ce qui concerne des subventions accordées sous la forme de bonifications d'intérêts ou de contributions aux primes de garantie ➤ Amendes et sanctions pécuniaires hors contrat ; ➤ Pénalités financières hors contrat ; ➤ Frais de justice et de contentieux, tels que définis par le code de procédure pénale, ne relevant pas de l'assistance technique au sens de l'article 36 du règlement général ; ➤ Les dépenses mentionnées à l'article 13 du règlement (UE) n°2021/1139 FEAMPA ; ➤ Les matériels et instruments utilisés sur une période supérieure à celle du projet financé dans le cadre des actions de recherche et d'innovation

- Frais de communication (réalisation de supports, actions de promotion et d'animation, organisation d'événementiels, ...)
- Frais de déplacement, de restauration et d'hébergement
- Dépenses d'aménagement et d'équipement de locaux
- Equipements et matériels (achat, location, pose)
- Dépenses de conseil et d'études : évaluation, études de faisabilité, de marché, pour la création de nouveaux partenariats
- Dépenses de location à condition qu'elles soient directement liées à l'activité
- Prestataire de service
- Construction, travaux
- Mobilier, matériels informatiques
- Licences, brevets
- Transports (fret, individus)
- Contribution en nature
- Véhicules (nautique, roulant)

Fiche action n°3

- Frais salariaux et d'indemnité de stage
- Frais d'animation et de mise en réseau
- Frais administratifs et de fonctionnement
- Frais de formations non diplômantes engendrés par les actions engagées
- Frais de communication (réalisation de supports, actions de promotion et d'animation, organisation d'événementiels, ...)
- Frais de déplacement, de restauration et d'hébergement
- Dépenses d'aménagement et d'équipement de locaux
- Equipements et matériels (achat, location, pose)
- Dépenses de conseil et d'études : évaluation, études de faisabilité, de marché, pour la création de nouveaux partenariats
- Dépenses de location à condition qu'elles soient directement liées à l'activité
- Prestataire de service
- Construction, travaux
- Mobilier, matériels informatiques
- Licences, brevets
- Transports (fret, individus)
- Contribution en nature

Fiche action n°4

(seul l'amortissement sur la durée du projet sera éligible) ;

- Les dépenses de personnel
- Dont le temps d'affectation à l'opération est inférieur à 15% (basculement sur une prise en charge via l'OCS coûts indirects sous forme forfaitaire si applicable)
- Dont l'affectation à l'opération est justifiée par des feuilles de temps (justification requise via lettre de mission, contrat, fiche de poste formalisant cette affectation)
- Dont le temps d'affectation mensuel n'est pas constant.

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Frais de personnel, matériel, mobilier, équipement, licences / applications, restauration, hébergement, déplacement, conseil, études, support de communication, publication, prestataire de service ➤ Frais de personnel, matériel, mobilier, équipement, restauration, hébergement, déplacement, conseil, études, support de communication, publication, prestataire de service ➤ Frais de personnel, matériel, mobilier, équipement, restauration, hébergement, déplacement, conseil, études, support de communication, publication, prestataire de service 																																													
Modalités d’instruction et de sélection des dossiers	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagnement du porteur de projet par l’équipe technique du GALPA ➤ Avis d’opportunité donné par le comité de pilotage du GALPA ➤ Analyse du dossier par les services instructeurs du Conseil Régional ➤ Décision du Comité Régional Unique de Programmation du Conseil Régional 																																													
Critères de sélection	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 80%;"></th> <th style="width: 20%; text-align: center;">NOTE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">1. QUALITÉ DU PROJET (1 à 3)</td> </tr> <tr> <td>Dimension partenariale et collective du projet Le projet associe différents partenaires, est à usage collectif et/ou structurant pour l'économie bleue, favorise la mise en réseau des acteurs, a été conçu en concertation avec les bénéficiaires finaux (professionnels de la pêche et de l'aquaculture, usagers, collectivités, associations, grand public...)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Caractère innovant du projet Le projet concerne le développement d'un produit, d'un service, d'une pratique ou d'un procédé nouveau, modifié ou amélioré à l'échelle du territoire du</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Accès public aux résultats Le porteur prévoit des actions de communication sur les résultats obtenus à l'issue du projet.</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">SOUS-TOTAL</td> <td style="text-align: center;">/6</td> </tr> <tr> <td colspan="2">2. PRISE EN COMPTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (1 à 3)</td> </tr> <tr> <td>Pilier environnemental Le projet participe à une gestion durable des ressources et/ou des milieux, à une gestion équilibrée entre les différents usages, au développement de</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Pilier économique Le projet favorise la création d'activités nouvelles, la création de valeur ajoutée pour les professionnels, la diversification des revenus des professionnels.</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Pilier social Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi, de renforcer l'attractivité et l'image des métiers de la pêche et de l'aquaculture.</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">SOUS-TOTAL</td> <td style="text-align: center;">/6</td> </tr> <tr> <td colspan="2">3. VIABILITÉ DU PROJET (1 à 4)</td> </tr> <tr> <td>Prérequis du projet</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Faisabilité financière du projet</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Compétences techniques du porteur de projet</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Pérennité du projet</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">SOUS-TOTAL</td> <td style="text-align: center;">/8</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">NOTE OBTENUE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1. Prise en compte du développement durable</td> <td style="text-align: center;">/6</td> </tr> <tr> <td>2. Qualité du projet</td> <td style="text-align: center;">/8</td> </tr> <tr> <td>3. Viabilité du projet</td> <td style="text-align: center;">/6</td> </tr> <tr> <td>TOTAL (note inférieure à 10 : projet rejeté ; note entre 10 et 12 : projet ajourné ; note supérieure à 12 : projet sélectionné)</td> <td style="text-align: center;">/20</td> </tr> </tbody> </table>			NOTE	1. QUALITÉ DU PROJET (1 à 3)		Dimension partenariale et collective du projet Le projet associe différents partenaires, est à usage collectif et/ou structurant pour l'économie bleue, favorise la mise en réseau des acteurs, a été conçu en concertation avec les bénéficiaires finaux (professionnels de la pêche et de l'aquaculture, usagers, collectivités, associations, grand public...)		Caractère innovant du projet Le projet concerne le développement d'un produit, d'un service, d'une pratique ou d'un procédé nouveau, modifié ou amélioré à l'échelle du territoire du		Accès public aux résultats Le porteur prévoit des actions de communication sur les résultats obtenus à l'issue du projet.		SOUS-TOTAL	/6	2. PRISE EN COMPTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (1 à 3)		Pilier environnemental Le projet participe à une gestion durable des ressources et/ou des milieux, à une gestion équilibrée entre les différents usages, au développement de		Pilier économique Le projet favorise la création d'activités nouvelles, la création de valeur ajoutée pour les professionnels, la diversification des revenus des professionnels.		Pilier social Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi, de renforcer l'attractivité et l'image des métiers de la pêche et de l'aquaculture.		SOUS-TOTAL	/6	3. VIABILITÉ DU PROJET (1 à 4)		Prérequis du projet		Faisabilité financière du projet		Compétences techniques du porteur de projet		Pérennité du projet		SOUS-TOTAL	/8	NOTE OBTENUE		1. Prise en compte du développement durable	/6	2. Qualité du projet	/8	3. Viabilité du projet	/6	TOTAL (note inférieure à 10 : projet rejeté ; note entre 10 et 12 : projet ajourné ; note supérieure à 12 : projet sélectionné)	/20
	NOTE																																													
1. QUALITÉ DU PROJET (1 à 3)																																														
Dimension partenariale et collective du projet Le projet associe différents partenaires, est à usage collectif et/ou structurant pour l'économie bleue, favorise la mise en réseau des acteurs, a été conçu en concertation avec les bénéficiaires finaux (professionnels de la pêche et de l'aquaculture, usagers, collectivités, associations, grand public...)																																														
Caractère innovant du projet Le projet concerne le développement d'un produit, d'un service, d'une pratique ou d'un procédé nouveau, modifié ou amélioré à l'échelle du territoire du																																														
Accès public aux résultats Le porteur prévoit des actions de communication sur les résultats obtenus à l'issue du projet.																																														
SOUS-TOTAL	/6																																													
2. PRISE EN COMPTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (1 à 3)																																														
Pilier environnemental Le projet participe à une gestion durable des ressources et/ou des milieux, à une gestion équilibrée entre les différents usages, au développement de																																														
Pilier économique Le projet favorise la création d'activités nouvelles, la création de valeur ajoutée pour les professionnels, la diversification des revenus des professionnels.																																														
Pilier social Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi, de renforcer l'attractivité et l'image des métiers de la pêche et de l'aquaculture.																																														
SOUS-TOTAL	/6																																													
3. VIABILITÉ DU PROJET (1 à 4)																																														
Prérequis du projet																																														
Faisabilité financière du projet																																														
Compétences techniques du porteur de projet																																														
Pérennité du projet																																														
SOUS-TOTAL	/8																																													
NOTE OBTENUE																																														
1. Prise en compte du développement durable	/6																																													
2. Qualité du projet	/8																																													
3. Viabilité du projet	/6																																													
TOTAL (note inférieure à 10 : projet rejeté ; note entre 10 et 12 : projet ajourné ; note supérieure à 12 : projet sélectionné)	/20																																													
Constitution du dossier de candidature	<ul style="list-style-type: none"> - Le formulaire de candidature à l’Appel à projets, dûment complété, daté et signé (voir en annexe) - Les pièces justificatives liées à la candidature 																																													
Contact	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Christelle RELIMIEN, Responsable de la cellule de gestion et du développement territorial Tel : 0690 95 52 38 – christelle.relimien@cangt-guadeloupe.fr - Mme Elodie RAYMOND, Animatrice rurale ; Tel : 0690 61 84 00 - elodie.raymond@cangt-guadeloupe.fr 																																													
Liens utiles	https://cangt.fr/																																													

